

L'Air de Martinique

Bulletin trimestriel d'information sur la qualité de l'air en Martinique



N°50, janvier - mars 2014

édito

Le ministère de l'Écologie a publié le 26 mars 2014 un arrêté précisant les modalités de gestion des pics de pollution de l'air. Il clarifie et harmonise au niveau national les critères de déclenchement des procédures de gestion des pics de pollution. L'arrêté décrit aussi les mesures de réduction des émissions pouvant être mises en œuvre par le préfet en cas d'épisode de pollution et ce, dans tous les secteurs d'activités (agricole, résidentiel-tertiaire, industriel et dans les transports), en tenant compte du contexte local et des caractéristiques de l'épisode de pollution.

En Martinique, un nouvel arrêté préfectoral devrait donc paraître avant la fin de l'année, permettant d'accentuer l'action des autorités locales à court terme sur les sources de pollution et de réduire l'exposition des populations aux épisodes ponctuels de particules fines principalement.

(qualité de l'air)

Globalement, un bon trimestre

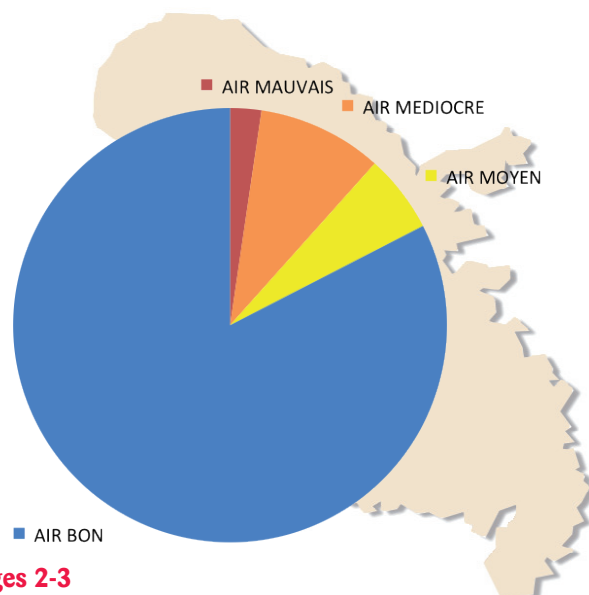
Le bilan de la qualité de l'air est globalement bon pour ce 1^{er} trimestre 2014 : plus de 8 jours sur 10 avec un indice ATMO 3 ou 4. Cette bonne qualité de l'air, particulièrement en janvier et février, s'explique par des conditions météorologiques favorables. En effet, les 2 premiers mois de l'année ont

été marqués par un vent modéré à fort et des pluies régulières. En revanche, la météo a été moins favorable en mars. Ce mois s'est caractérisé par un déficit de pluie, un regain de soleil et un faible taux d'humidité. On note ainsi une plus grande occurrence d'indices moyen à mauvais sur ce dernier mois.

Indices de qualité de l'air du 1^{er} trimestre 2014

INDICE ATMO

- AIR TRÈS BON (1 à 2)
- AIR BON (3 à 4)
- AIR MOYEN (5)
- AIR MÉDIOCRE (6 à 7)
- AIR MAUVAIS (8 à 9)
- AIR TRÈS MAUVAIS (10)



>>> Plus de données en pages 2-3

AGENDA MADININAIR

- du 1^{er} au 7 avril : Semaine du Développement Durable, ateliers « Consommer autrement pour une meilleure qualité de l'air »
- du 9 au 30 avril et du 7 au 28 mai : campagnes de mesure du benzène dans la Zone Urbaine Régionale (prélèvement actif à Renéville)
- du 14 au 28 avril et du 26 mai au 11 juin : étude de la qualité de l'air à proximité des carrières du Nord Caraïbe (1^{ères} campagnes de mesure)
- 3 mai : Journée Madin'éole au Centre Commercial La Galleria
- 16 mai : Soirée Santé Qualité de l'Air Intérieur et Environnement

Données trimestrielles

Ce trimestre, Madinair enregistre des dépassements de seuil réglementaire sur un seul polluant : les particules fines PM10. **Des dépassements de la valeur limite journalière de 50 µg/m³ sont observés sur 3 stations** : Fort-de-France/Bishop (station urbaine), Fort-de-France/Rénéville (station trafic) et Robert/Mansarde (station trafic).

Quatre procédures d'information et de recommandation sur les particules fines ont été activées au cours du trimestre : les 18 et 19 janvier, le 5 mars et le 21 mars. Ces pics de pollution corrélaient avec des épisodes de brume de sable.

Pour le dioxyde d'azote, il est à noter que la station trafic «Concorde / Fort-de-France» enregistre une concentration trimestrielle de 45 µg/m³ : une concentration supérieure à 40 µg/m³, l'objectif de qualité annuel.

Pour les trois autres polluants réglementaires, à savoir les particules fines inférieures à 2,5 micromètres, l'ozone et le dioxyde de soufre, les normes sont respectées en ce premier trimestre 2014.



(le dioxyde d'azote NO₂)

Stations de mesures continues (concentration en µg/m ³)	concentration trimestrielle	concentration horaire	
	moyenne trim. ^a	maxi. horaire	nbre dép. ^{b & c}
Fort-de-France / Renéville <i>trafic</i>	21	79	0
Fort-de-France / Bishop <i>urbaine</i>	18	86	0
Fort-de-France / Concorde <i>trafic</i>	45	167	0
Fort-de-France / Lycée Schoelcher <i>périurbaine</i>	9	48	0
Lamentin / Bas Mission <i>urbaine</i>	16	64	0
Robert / Mansarde <i>trafic</i>	11	38	0

>>> Comparaison aux valeurs réglementaires

- a. objectif de qualité : 40 µg/m³ en moyenne annuelle
- b. valeur limite horaire : 200 µg/m³
- c. seuil d'information-recommandation : 200 µg/m³ en moyenne sur une heure et, seuil d'alerte : 400 µg/m³ durant 3 heures consécutives

i Le dioxyde d'azote est un polluant atmosphérique dû au trafic automobile et à certaines activités industrielles.

(les particules PM10)



Stations de mesures continues (concentration en µg/m ³)	concentration trimestrielle	concentration journalière	
	moyenne trim. ^a	maxi. jour	nbre dép. ^{b & c}
Fort-de-France / Renéville <i>trafic</i>	28	51	1
Fort-de-France / Bishop <i>urbaine</i>	28	55	4
Schoelcher / Bourg <i>urbaine</i>	24	49	0
Lamentin / Bas Mission <i>urbaine</i>	22	50	0
Robert / Mansarde <i>trafic</i>	23	58	1

>>> Comparaison aux valeurs réglementaires

- a. objectif de qualité : 30 µg/m³ en moyenne annuelle
- b. valeur limite : 50 µg/m³ en moyenne sur une journée
- c. seuil d'information-recommandation : 50 µg/m³ en moyenne sur 24 heures et, seuil d'alerte : 80 µg/m³ durant 24 heures

i Les particules fines PM10 sont des particules en suspension dans l'air de diamètre inférieur à 10 micromètres. Elles viennent principalement de l'activité industrielle, du trafic routier et des brumes de sable.

Procédures d'information et d'alerte

Au cours du trimestre écoulé, **4** procédures d'information et de recommandation ont été déclenchées.

2

NOMBRE DE JOURS DE DÉPASSEMENT PM10 DE LA VALEUR LIMITE⁽¹⁾ DEPUIS LE 01/01/14

Fort-de-France / Renéville : 1 ● Lamentin / Bas Mission : 0 ●
Fort-de-France / Bishop : 4 ● Robert / Mansarde : 1 ●
Schoelcher / Bourg : 0 ●

(1) valeur limite PM10 de 50 µg/m³ en moyenne journalière à ne pas dépasser 35 jours par an



(les particules PM_{2,5})

Stations de mesures continues (concentration en µg/m ³)	concentration trimestrielle	concentration journalière
	moyenne trim. ^{a & b}	maxi. jour
Fort-de-France / Bishop <i>urbaine</i>	10	20

>>> Comparaison aux valeurs réglementaires a. objectif de qualité : **10 µg/m³** en moyenne annuelle
b. valeur limite : **25 µg/m³** en moyenne annuelle

i Les particules fines 2,5 sont des particules en suspension dans l'air de diamètre inférieur à 2,5 micromètres. Elles sont d'origine multiple.



(le dioxyde de soufre SO₂)

Stations de mesures continues (concentration en µg/m ³)	concentration trimestrielle	concentration journalière		concentration horaire	
	moyenne trim.	maxi. jour	nbre dép. ^b	maxi. horaire	nbre dép. ^c
Fort-de-France / Hôtel de Ville <i>urbaine</i>	0	1	0	3	0
Fort-de-France / Etang Z'abricot <i>industrielle</i>	14	44	0	85	0

>>> Comparaison aux valeurs réglementaires a. objectif de qualité : **50 µg/m³** en moyenne annuelle
b. valeur limite journalière : **125 µg/m³**
c. seuil d'information-recommandation : **300 µg/m³** en moyenne sur une heure et, seuil d'alerte : **500 µg/m³** durant 3 heures consécutives

i Le dioxyde de soufre est un polluant principalement d'origine industrielle.

(l'ozone O₃)



Stations de mesures continues (concentration en µg/m ³)	concentration trimestrielle	concentration horaire	
	moyenne trim.	maxi. horaire	nbre dép. ^{b & c}
Fort-de-France / Hôtel de Ville <i>urbaine</i>	37	74	0
Fort-de-France / Lycée Schoelcher <i>périurbaine</i>	42	81	0
Sainte-Luce / Morne Pavillon <i>périurbaine</i>	51	83	0

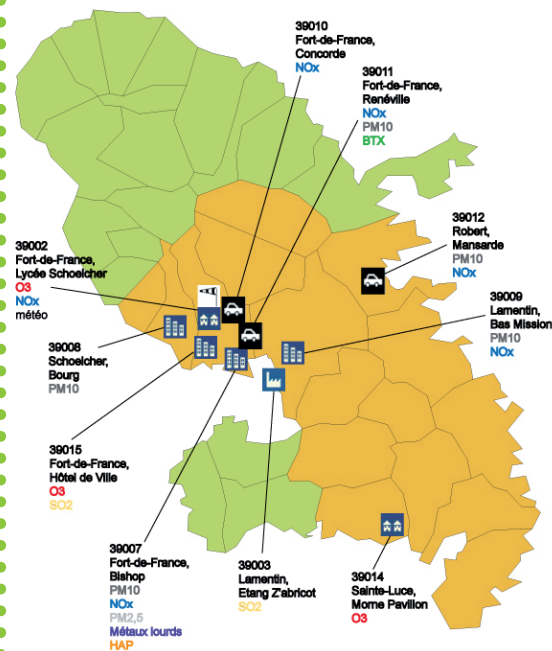
>>> Comparaison aux valeurs réglementaires a. objectif de qualité : **120 µg/m³** en moyenne sur 8 heures
b. seuil d'information-recommandation : **180 µg/m³** en moyenne horaire
c. seuil d'alerte : **240 µg/m³** en moyenne horaire

i L'ozone est issu de réactions chimiques complexes entre divers polluants sous l'effet du rayonnement solaire.

Réseau Madinair

IMPLANTATION DES STATIONS DE MESURES FIXES

- Station urbaine
- Station péri-urbaine
- Station trafic
- Station industrielle



Retrouvez l'ensemble des données et mesures de Madinair sur <http://www.madinair.fr/Mesures-et-donnees->



EN BREF...

UN NOUVEAU SITE INTERNET

En début d'année, Madinair a dévoilé son nouveau site internet. Un design revu, plus de rubriques, plus de fonctionnalités...

L'utilisateur a maintenant accès à de nouvelles informations sur la qualité de l'air extérieur mais aussi

intérieur. Il peut voir les prévisions de la qualité de l'air du lendemain.

A noter que ce site est multi-supports, puisque la mise en page est adaptée en fonction des ordinateurs, des tablettes et des smartphones.



CRÉATION DU GRAINE MARTINIQUE

Huit associations (Le Carouge, Comité de Randonnée Pédestre de la Martinique, Educ'envi, Institut Caribéen pour la Nature et la Culture, La Case, Le Carbet des Sciences, Martinique Entomologie et Madinair) se sont réunies pour créer en décembre 2013 le GRAINE Martinique, nouveau réseau régional d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD).

Le 25 février dernier, le GRAINE Martinique a tenu sa 1^{ère} réunion d'information à destination d'une dizaine d'associations, de structures institutionnelles et d'individuels intéressés, afin de présenter son projet associatif. Ce nouveau réseau souhaite maintenant s'inscrire dans le paysage martiniquais, s'enrichir de nouveaux membres actifs et développer des actions en faveur de l'EEDD.

(planification)

Bientôt un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) pour la Martinique

La surveillance de la qualité de l'air en Martinique a mis en évidence des dépassements ou de forts risques de dépassements des valeurs réglementaires pour les particules fines et le dioxyde d'azote, sur certaines zones du territoire : l'agglomération de Fort-de-France, Le Lamentin, l'agglomération du Robert (au sens de l'INSEE) et Saint-Pierre.

Pour répondre à cette situation à laquelle est associé un enjeu de santé publique important, le préfet de Martinique a initié en 2013 un Plan de Protection de l'Atmosphère sur ce périmètre - comme l'exige la directive européenne 2008/50/CE. Cet outil essentiel doit permettre de définir des mesures adaptées au contexte local, afin de réduire les émissions de polluants atmosphériques et de maintenir ou de ramener les concentrations de polluants à des niveaux inférieurs aux valeurs réglementaires.

Pour l'élaboration de ce Plan de Protection de l'Atmosphère coordonné par la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) de la Martinique, Madinair a rédigé début 2013 un état des lieux de la qualité de l'air.

L'association a également participé en juin 2013 à des travaux de réflexion sur les actions et mesures à mettre en place pour

améliorer la qualité de l'air, dans le cadre d'un séminaire réunissant des représentants de l'État, des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux mais aussi des représentants des activités contribuant aux émissions et des représentants des associations et personnalités qualifiées.

En ce début d'année 2014, Madinair travaille sur les dernières évaluations des actions locales de réduction des émissions d'oxydes d'azote et de particules fines sur les secteurs des transports, de l'industrie, du résidentiel et de l'agriculture. Ces évaluations permettent de vérifier les effets de chaque action sur la qualité de l'air.

Le projet de PPA qui a été soumis à l'avis du CODERST le 10 décembre 2013, est maintenant en consultation administrative. Il devrait ensuite être soumis à une enquête publique du lundi 26 mai 2014 au lundi 30 juin 2014 inclus, avec l'objectif d'une approbation en juillet 2014.